

maît Marie-Marguerite et n'était pas mariée. Son père confia le soin de son éducation aux recteurs de la Charité, par une clause, en vertu de laquelle il veut que, dans le cas où elle mourrait avant l'âge de 25 ans ou sans enfants légitimes, les Pauvres de l'Aumône (la Charité), ou, à leur refus, ceux de l'Hôtel-Dieu, recueillent sa succession. Cette disposition était stipulée à charge par les recteurs de faire élever sa fille dans la religion catholique, sans qu'elle puisse se marier ni faire profession religieuse avant 25 ans. Marie-Marguerite ne perdit rien du reste pour attendre, car elle se maria deux fois, en premier lieu avec le sieur Janin, docteur en médecine, et secondement avec Christophe de la Balme, écuyer, seigneur des Mares et de Charnas, avec lequel elle vivait en 1679. Il était certainement plus jeune qu'elle, étant né en 1655. Elle en eut une fille, demoiselle Claudine-Marie-Marguerite, dont, en 1712, l'un des héritiers était Hubert Girard de Riverie, chevalier, seigneur de Clérimbert, Hurongue, des Ormes, en partie de la paroisse de Saint-Symphorien, de Coise et Pomey, coseigneur honorifique de la ville dudit Saint-Symphorien.

Meyssonnier possédait, entre autres, une maison dans la rue de l'Hôpital dite « à la Grand'Cour » où il fit son testament de 1661. Il mourut, non pas en 1672 comme l'a dit Pernetty, mais le 6 novembre 1673. Le même auteur s'est également trompé en laissant douter qu'il eût été enterré à Saint-Bonaventure, en se basant sur une inscription qui n'était pas celle de sa propre tombe. Son testament est précis à cet égard. Meyssonnier élit sa sépulture « dans la « cave ou vaz, dit-il, lequel m'a esté accordé par les R. P. « Cordeliers de Saint-Bonaventure, dans le grand cloître, « proche le lieu où ils tiennent à présent leur Chapitre, « dans lequel est enterrée ma dite femme et quelques-uns « de mes enfants. »